

**DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE**

Service Urbanisme
Réf.: DB/SG/RD/CO/NE

**ARRETE MUNICIPAL
Tendant à la décision de NON-OPPOSITION n° 24/020**

Demande déposée complète le 18/12/2023	
Par :	Monsieur BEN HASSAN Fathi
Demeurant à :	8 rue Ronsard – 93 410 VAUJOURS
Pour :	Modification de la façade de la dépendance
Sur un terrain sis	8 rue Ronsard – 93 410 VAUJOURS
Cadastré :	A 1078

DP 093 074 23 C 0095

Surface taxable créée : 0.00 m²

Destination : HABITATION

LE MAIRE,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 423-1 et suivants ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L. 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
VU la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de territoire CT2021/12/14- 01 en date du 14 décembre 2021 ;
VU la demande de déclaration préalable susvisée ;

- ARRETE -

ARTICLE UNIQUE : Il n'est **PAS FAIT OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée et sous réserve du droit des tiers.



Vaujours, le 16 JAN. 2024
Le Maire,



Dominique Bailly
Vice-président de Grand Paris Grand-Est